



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
COMMUNE DE GHISONACCIA

MODIFICATION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

1

PIECES PRINCIPALES

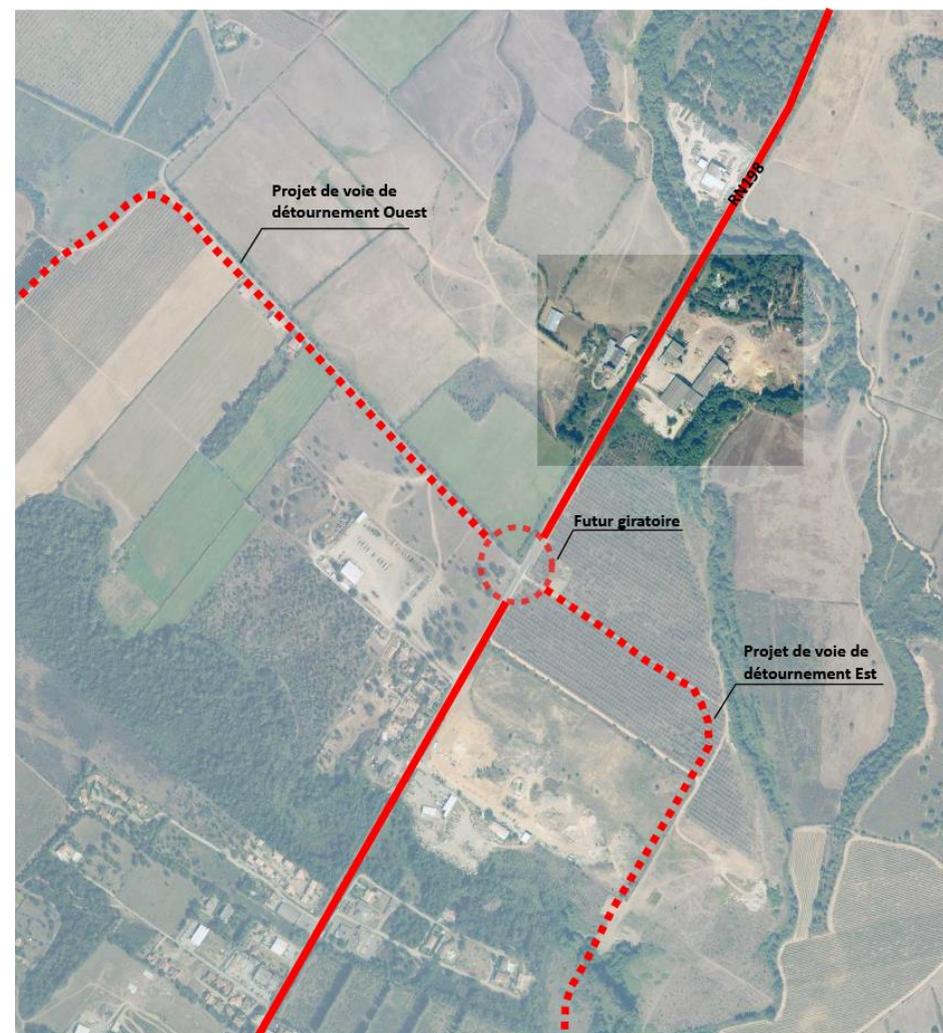
**1.H - Orientation d'Aménagement
et de Programmation**



CONTEXTE

Le secteur d'entrée de ville Nord correspond à une séquence peu valorisante de la RN198 marquée par une succession de micro-espaces d'activités disséminés le long de cet axe.

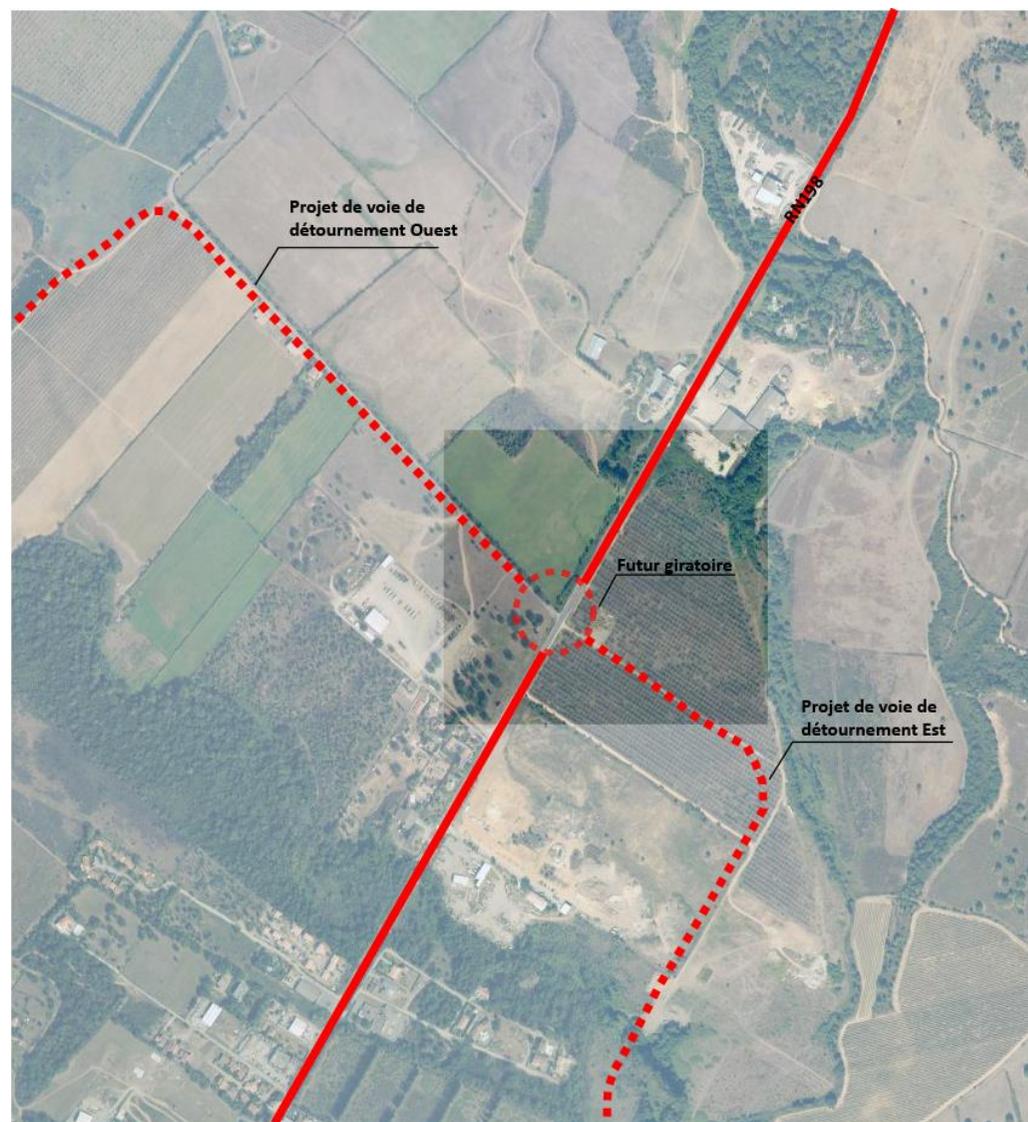
Au Nord, les premiers bâtiments d'activités concernent une scierie toujours en activité et une entreprise de charpente avec leurs espaces de stockage largement visibles depuis l'Est de la RN198. En face de cette installation, l'on recense un bâtiment désaffecté, en léger surplomb par rapport à la RN198.



Après cette première poche bâtie, le paysage s'ouvre à l'Est sur un vaste ancien verger pendant que la vue à l'Ouest reste fermée, tout du moins majoritairement par la présence d'un masque végétal composé pour l'essentiel de peupliers matures et d'une sous strate arbustive.



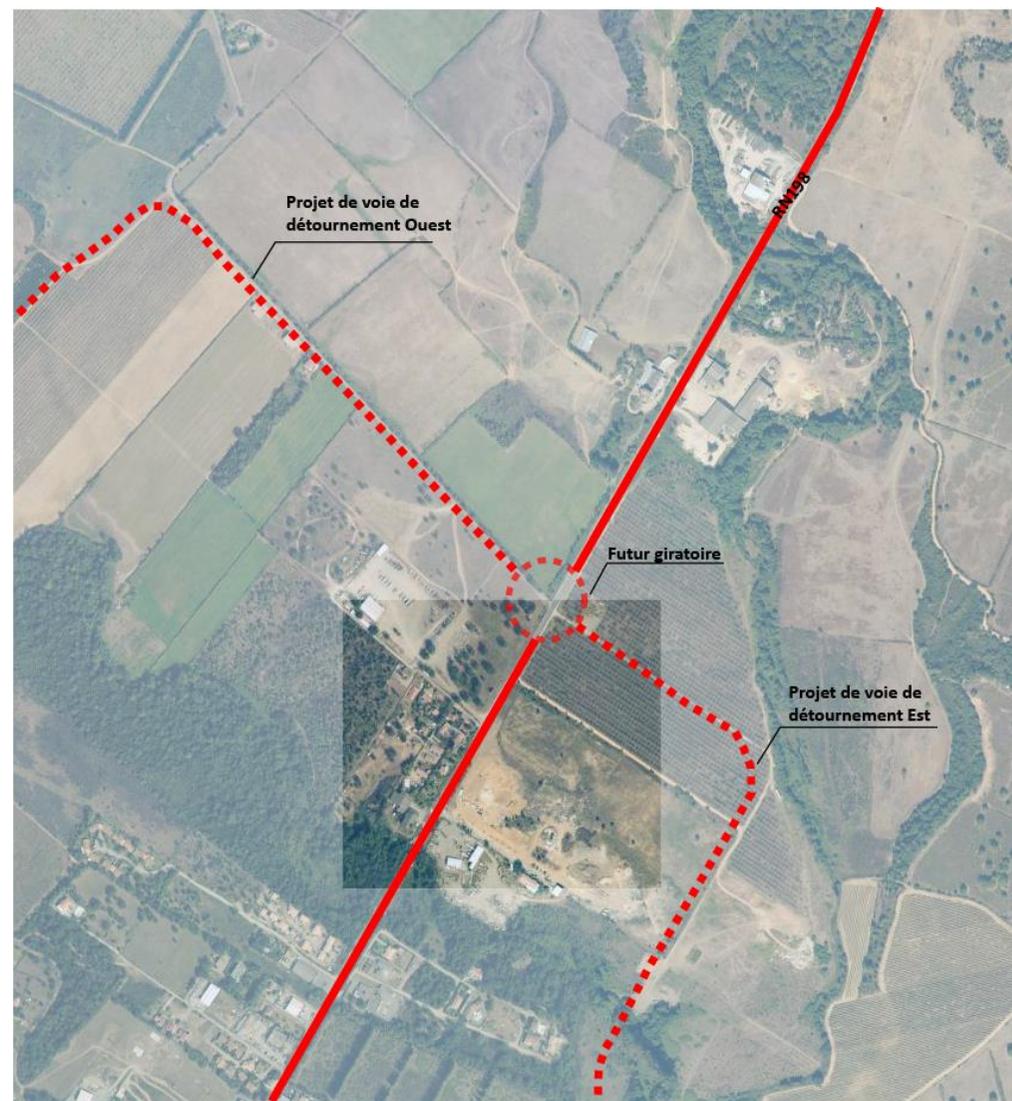
Cette séquence à dominante agricole (si l'on omet la présence de 2 panneaux publicitaires et le caractère d'abandon du verger) continue jusqu'au carrefour avec un chemin destiné à servir de support au projet de voie de détournement Ouest. En effet, après ce carrefour, la vocation agricole laisse place à une deuxième séquence partiellement bâtie avec à l'Ouest une entreprise de terrassement masquée assez efficacement par une large bande de chênes verts.



4



Plus au Sud, le paysage est marqué côté Est de la RN 198 par une poche d'urbanisation pavillonnaire elle aussi masquée pour l'essentiel par une végétation dense et côté Ouest par une activité de BTP (la société SNT Petroni). Le cours d'eau du Nieluccio et son épaisse ripisylve marque plus au Sud la fin de cette séquence et l'actuelle véritable porte d'entrée de l'agglomération de Ghisonaccia.





PRINCIPES PROGRAMMATIQUES

Le secteur d'OAP regroupe les zones UZa, 1AUz et 2AUz. Il s'agit d'un secteur à vocation purement économique dont les occupations et installations autorisées sont précisées dans les règlements des zones mentionnées. Les principes programmatiques de l'OAP et leur traduction schématique sont opposables au même titre que le règlement du PLU dans le cas d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager.

- **Aménagement global et Environnement** : le projet d'aménagement s'inscrit dans une logique paysagère et s'intègre dans l'environnement. A ce titre, le projet prévoit :
 - la conservation voire renforcement des boisements existants longeant la RN198 côté Ouest de l'axe ;
 - la création de plantations d'arbres d'alignements de haute tige d'essences locales côté Est de la RN198 pour améliorer la qualité paysagère de cet axe et rompre avec le caractère trop routier de l'axe ;
 - la plantation des voies de desserte internes et des voies de contournement Est et Ouest ;
 - le traitement paysager des interfaces activités/zone agricole via l'aménagement de haies et espaces tampons ;
 - la plantation de tous les éléments de gestion des eaux pluviales.

- **Circulations/déplacements** : le projet d'aménagement développe un nouveau schéma viaire permettant tout à la fois de requalifier la RN198 mais aussi d'initier, à partir du futur giratoire de la CTC sur la RN198, la création de 2 voies de contournement Est et Ouest destinée à désengorger la traversée du centre-ville de Ghisonaccia. Outre cette restructuration du réseau primaire, le système viaire retenu se traduit également par la création de voies de dessertes internes maillées à la fois sur la future voie de contournement Est et la RN198 via des carrefours sécurisés. Il est également à noter que l'élargissement de la RN198 traduit par l'ER n°VR19 participe également de la volonté d'améliorer la sécurité des véhicules (par la réalisation d'un terre-plein central notamment) en supprimant certains mouvements de tourne-à-gauche particulièrement accidentogènes actuellement. Cette requalification a enfin pour objectif de permettre la réalisation d'une piste cyclable pour créer une alternative crédible aux déplacements automobiles.



PERIMETRE ET LIMITES

 Périmètre du site d'étude

VOCATION DE L'ESPACE

 Activités économiques

CIRCULATION ET DEPLACEMENTS

 Voirie primaire

 Voirie secondaire

 Accès / sortie principal

 Accès / sortie secondaire

PAYSAGE

 Espace vert paysager

 Espace vert protégé

CARACTERISTIQUES DU BATI

 Front bâti
Principe d'alignement à respecter

